



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

**N° 2023-12**

### Séance du 20 mars 2023

Date de convocation :  
13 mars 2023

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

Résultat du vote :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

#### Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, M. CORREIA, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ. MME GODMÉ

#### Excusés :

Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT

#### Secrétaire de séance :

Sylvie LEOBARDY

### PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur le Maire explique que Monsieur et Madame KOCHIH souhaitent construire une maison d'habitation, sur la parcelle B374A, nouvellement créée, 270 Route des Palènes. Pour ce faire, le raccordement exclusif « COUTY » doit être requalifié en équipement public et une extension d'environ 40 mètres est à prévoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Donne** son accord pour la rédaction d'une convention financière afin que Monsieur et Madame KOCHIH puissent poursuivre leur projet de construction et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rédaction de ce contrat.

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

